



Visite médical suite à une suspension de permis pour usage de stu

Par **Morganedgd**, le **05/09/2017** à **13:25**

Bonjour,

Contrôlé en bord de route au mois de Juin 2017, les gendarmes me font souffler : négatif.. Malheureusement j'avais fumé en début d'après midi (contrôlée à 19 h) et je crois que mon stress a joué en ma défaveur, test salivaire.. Évidemment positif tout comme le second. 4 mois de suspension, 6 points qui s'envolent plus les amendes dont j'aurai le montant le jour de mon jugement (en novembre). J'ai passé aujourd'hui la première visite médicale à la préfecture de ma ville. Test oculaire, réaction et deux, trois questions sur les maladies que je pourrais éventuellement avoir. J'ai du ramené aux docteurs (ils étaient deux), les résultats de mon test urinaire effectué quelques jours auparavant dans un laboratoire. La présence de toute drogue étant écartée, avis favorable de la commission, je récupère donc mon permis en octobre.

Un des médecins m'a ensuite rappelé que je viendrai a nouveau leur faire un coucou dans 1 an, mais que cette fois ci, je ne devais pas ramener de résultats, ni aucun papier (pour le dossier).

Comment se déroule la seconde visite médicale ? Ils ne cherchent pas la présence de drogues ? ou vont-ils me faire un test urinaire lors de cette fameuse seconde rencontre ? Testent ils seulement notre réaction et nos yeux comme a la première ?
J'habite dans le Lot (46).

Merci d'avoir pris le temps de me le lire et par avance pour vos réponses,

Morgane.

Par **Tisuisse**, le **06/09/2017** à **12:03**

Bonjour,

Les 4 mois de suspension sont une mesure administrative décidée par le préfet en attendant la suspension judiciaire qui, elle peut être plus longue. Voyez le post-it "conduite sous alcool ou stupéfiants".

Les médecins vous ont donné un avis favorable mais pour une durée de 1 an et, effectivement, dans 1 an vous allez devoir refaire une analyse de sang et/ou d'urine pour détecter les traces de stup.